

## Débat sur un « obscurantisme vert »

**Je suis vraiment étonnée que vous ayez laissé passer l'article de Dominique Lecourt du 3 juin sur « l'obscurantisme vert » qui aborde le sujet des OGM de manière idéologique, ne permettant pas à vos lecteurs de se faire vraiment une opinion. (...)**

S'il n'y a pas de raison fondamentale pour être contre le principe des OGM et la recherche en la matière, par contre il y a trois reproches à faire aux entreprises qui développent des OGM. C'est, d'une part de ne pas étudier sérieusement les effets sur la santé humaine et animale ainsi que sur l'environnement. D'autre part, on peut leur faire grief de ne pas se préoccuper suffisamment des retombées sur les autres cultures - allant jusqu'à demander des royalties à des agriculteurs ayant subi contre leur gré des effets de contamination par des gènes propriété de l'entreprise ! Enfin la stratégie de ces entreprises vise à monopoliser le commerce des semences dans le monde, créant ainsi de lourdes dépendances financières en particulier pour les agriculteurs des pays pauvres. Tous ces aspects négatifs alimentent l'action des faucheurs.

**Catherine Reinaud**  
(Yvelines)

**Scientifique à l'Inra et retraité depuis près de deux ans, je voudrais dire que je suis totalement d'accord avec ce qu'a écrit Dominique Lecourt. Je suis loin d'être un défenseur inconditionnel des OGM, car des questions de fond sur l'intérêt même de développer tel ou tel OGM, sur les conséquences de leur utilisation au niveau de la santé humaine, du développement des peuples et de l'environnement, se doivent d'être posées avant de décider de les cultiver. Rien ne justifie cependant la destruction des expérimentations de plantes génétiquement modifiées, que ce soit à l'Institut national de recherche agronomique (Inra) sur la vigne en 2012 ou au Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (Cirad) sur le riz en 1999. Un débat d'idées fait avancer les choses et contribue à alerter les pouvoirs publics et la société, même si parfois ces idées reposent sur des affirmations souvent erronées et/ou des a priori, mais le saccage n'a rien d'admissible. Dans la lutte contre les maladies et les insectes par exemple, il est parfois impossible d'améliorer les plantes par la voie de la génétique classique (par absence de sources de résistance ou par impossibilité de réaliser des croisements) et l'approche de la modification génétique peut être d'un précieux recours. Il s'agit dans ce cas de modifier de façon extrêmement ciblée le gène de la plante, par apport d'un minuscule fragment de gène issu d'une plante voisine résistante (cultivée ou sauvage). Lorsque des essais visant à**

montrer l'innocuité ou au contraire l'effet néfaste d'un OGM ou encore son inefficacité, réalisés par de grands organismes publics nationaux (tels que l'Inra ou le Cirad), avec toutes les précautions ainsi qu'avec toute l'objectivité scientifique requises, il est extrêmement grave de saccager de tels essais. Il est en effet indispensable de maintenir et développer l'expertise au niveau de la recherche publique nationale au risque de voir le savoir-faire et cette expertise être aux mains exclusives de grandes multinationales semencières privées. De plus, un tel coup d'arrêt conduit à un désengagement de la recherche publique sur cette question et fait perdre notre expertise nationale pour de longues années (voire, de façon définitive), ce qui est lourd de conséquences. (...)

En détruisant de telles expérimentations, la Confédération paysanne se trompe de cible, en ne faisant pas la distinction entre les expérimentations, développées dans un cadre réglementaire très strict, visant à acquérir une véritable expertise sur le sujet complexe et menées dans le cadre de la recherche publique, de celles réalisées par les multinationales semencières internationales en vue de réaliser des profits et de conserver l'exclusivité de leurs semences. (...)

**Bernard Tivoli**  
(Ille-et-Vilaine)

**Ce qui est en cause, dans la chronique de Dominique Lecourt « l'obscurantisme vert » puis dans celle de Dominique Lang « À qui fait peur le principe de précaution », c'est la question de la maîtrise de l'évolution technique par notre société tout entière alors que le fossé ne cesse de se creuser entre la techno-science et l'opinion. Cette question est d'importance car on ne peut pas, on ne doit pas en laisser le contrôle aux seuls acteurs économiques pas plus qu'aux seuls « experts » d'ailleurs. Cette affirmation que beaucoup contestent est simplement justifiée par le fait qu'aucune organisation ne peut rester vertueuse seule et qu'il y a une nécessité vitale de contre-pouvoir (ce n'est pas nouveau!). Par contre on ne peut pas se contenter de renvoyer dos à dos les scientifiques du XIX<sup>e</sup> qui promettaient le « bonheur par l'électricité » et les écolocrates modernes qui veulent « sauver la planète », il faut absolument arriver à créer un double flux d'information entre sachant et non-sachant. (...) Pour se limiter aux OGM, objets de la première chronique, ils ne sont qu'une faible partie de ce que certains appellent « la biologie de synthèse ». À l'aide d'un modèle qui s'apparente à un jeu de Lego on modifie, on crée des organismes de plus en plus divers, de plus en plus complexes et apparemment sans plus de contrôle que la curiosité des uns et l'avidité des autres.**

En tout cas on ne semble pas beaucoup se soucier des divers impacts potentiels. (...)

Pour revenir au fauchage des OGM, je ne partage pas la conclusion de Dominique Lecourt, mais est-ce que le risque encouru justifie de bafouer la règle de base de l'état de droit qui est que nul n'est autorisé à se faire justice lui-même ? La généralisation de la désoéissance citoyenne me semble porteuse de dérives destructrices. Le principe de précaution porte également la notion de proportionnalité entre le danger estimé et les mesures prises. Et pour finir se rappeler que là comme ailleurs, le bon chemin est toujours un chemin très étroit entre le déni du danger et la surprotection.

**Didier Cauchois**  
(Paris)

**Dominique Lang rappelle dans l'édition du 10 juin les difficultés que rencontre l'application du principe de précaution exprimées par la secrétaire d'État Geneviève Fioraso : « Les pratiques du débat public inscrites dans la loi ne sont toutefois pas adaptées à l'examen de questions scientifiques complexes... » Effectivement le débat est rendu difficile pour trois raisons principales :**

- La première est exprimée par la secrétaire d'État elle-même : « La bonne application du principe de précaution se heurte aussi à une insuffisance de la connaissance scientifique, de l'histoire des sciences et donc de la compréhension des enjeux scientifiques. » J'ajouterais, en corollaire, des enjeux économiques que l'on ne peut éviter donc négliger.

- Pas de confiance dans ce que les scientifiques connaissent et donc peuvent dire, leur marge d'incertitude étant jugée trop grande. D'où la volonté de ne pas prendre de risques et de les réduire au maximum.

- Ceci a conduit quelques citoyens à détruire les expérimentations concernant les OGM et finalement, sous leur pression, à les interdire. Ceci met fin à tout débat démocratique et c'est en cela que l'on peut les qualifier « d'obscurantisme vert ». Ainsi que ceux « qui distillent la terreur dans les esprits » et non pas ceux qui s'emploient à être des « lanceurs d'alerte... » à condition de le faire avec discernement, mesure, et intelligence des faits.

**Georges Armand**  
(Essonne)